



SECURITE	PLAN DE PREVENTION	FC05 Sécurité
		Indice 7 du 17/01/24
		Page 1 / 13

ENTREPRISE D'ACCUEIL UTILISATRICE (EU)	ENTREPRISE EXTERIEURE INTERVENANTE (EE)
Raison Sociale : OLANO CARVIN LOMME	Raison Sociale : GENIE FLEXION
Adresse : 11 avenue de la Rotonde 59160 Lomme	Adresse : CRT - Rue de la Croix Bougard 59810 Lesquin
Représentant : Christophe Martinache	Représentant : LOUAGE Cedric
Fonction : Directeur Exploitation Technico-Commercial	Fonction : chef de Centre
Téléphone : 03 20 00 10 26	Téléphone : 03.20.10.90.00
Téléphone Portable : 06 77 03 03 81	Téléphone Portable : 06.48.14.40.56
E-mail : christophe.martinache@olano-groupe.com	E-mail : Cedric.Louage@genieflexion.com

IDENTIFICATION DE L'INTERVENTION A EFFECTUER	
Nature de l'intervention : Entretien du retourneur de palettes	Contrat / devis : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Lieu de l'intervention : Quai frais	
L'Entreprise Utilisatrice occupe-t-elle la zone d'intervention ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
👉 Activités de transport et/ou stockage sous température dirigée dans le SECTEUR ALIMENTAIRE → CONTRAINTES SPECIFIQUES en termes de : respect de la chaîne du froid, compatibilité des produits utilisés (aptitude au contact alimentaire), protection des marchandises (intégrité, propreté, odeurs, corps étranger...).	
<i>L'environnement de travail ne doit pas compromettre l'intégrité et la salubrité des marchandises. La prévention des contaminations de toutes natures doit être garantie par l'Entreprise Extérieure au cours de l'intervention selon les dangers et les risques associés aux denrées alimentaires et aux procédés de l'Entreprise Utilisatrice.</i>	
Date(s) d'inspection commune préalable : EE intervenant déjà pour l'EU en 2023, inspection lors intervention	L'EE est-elle déjà intervenue sur site ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Information du CSE : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Gestionnaires de l'intervention / Agents de sécurité : EU : Christophe Martinache EE : Technicien
Date de début : 01/01/2026	Date prévue de fin : 31/12/2026 <input type="checkbox"/> + 400 heures <input checked="" type="checkbox"/> - 400 heures
Effectif maximal prévu : 2	Horaires d'intervention : 08h00 / 17h00
Sous-traitants : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Voir Page 3 - Dispositions en cas de sous-traitance	
Observations particulières (coupure alimentation...) :	

SECURITE	PLAN DE PREVENTION	FC05 Sécurité
		Indice 7 du 17/01/24
		Page 2 / 13

Pourquoi et quand établir un plan de prévention ?

Textes de référence : Décret n°92-158 du 20 février 1992, Code du Travail • Articles R.4511-1 à 4514-10

- Dans tous les cas d'intervention d'Entreprises Extérieures au sein d'une Entreprise Utilisatrice, quels que soient le nombre d'heures travaillées et la nature des travaux à effectuer, **OBLIGATION d'effectuer une inspection préalable commune des lieux d'intervention**
- **Identification et analyse des risques d'interférences** entre les activités / installations avec **mise en place de mesures de prévention**
- Etablissement d'un plan de prévention **par écrit AVANT** le commencement des travaux **SI** :
 - ① **Nombre total d'heures de travail prévisible égal au moins à 400 heures** sur une période inférieure ou égale à 12 mois, que les travaux soient continus ou discontinus
 - ② **Travaux dangereux** selon Arrêté du 19 mars 1993, quelle que soit la durée prévisible de l'opération
 - Travaux exposant à des **rayonnements ionisants**
 - Travaux exposant à des substances et préparations **explosives, comburantes**, extrêmement et facilement **inflammables, toxiques** et très toxiques, **nocives, CMR** (cancérogènes, mutagènes, toxiques vis-à-vis de la reproduction)
 - Travaux exposant à des **agents biologiques pathogènes**
 - Travaux effectués sur une **installation classée** faisant l'objet d'un plan d'opération interne
 - Travaux de maintenance sur les **équipements de travail**, autres que les appareils et accessoires de lavage, qui doivent faire l'objet de **vérifications périodiques** ainsi que les **véhicules à benne ou cabine basculante, machines à cylindre**, machines présentant les risques définis dans l'article 233-29 du Code du Travail
 - Travaux de transformation sur les **ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques, trottoirs roulants** et installations de **parcage automatique** de voitures
 - Travaux de maintenance sur des installations à **très haute ou très basse température**
 - Travaux comportant le recours à des **ponts roulants, grues ou transtockeurs**
 - Travaux comportant le recours aux **treuils** et appareils assimilés mus à la main, installés temporairement au-dessus d'une zone de travail ou de circulation
 - Travaux exposant au contact avec des **pièces nues sous tension** supérieure à la très basse tension
 - Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail auxquels est applicable l'article R. 233-9 du Code du Travail
 - Travaux du BTP exposant les travailleurs à des risques de **chute de hauteur de plus de 3 m**
 - Travaux exposant à un niveau d'**exposition sonore quotidienne supérieure à 90 dB(A)** ou à un niveau de pression acoustique de crête supérieure à 140 dB
 - Travaux exposant à des risques de **noyade**
 - Travaux exposant à un risque d'**ensevelissement**
 - Travaux de montage, démontage d'**éléments préfabriqués lourds**
 - Travaux de **démolition**
 - Travaux dans ou sur des **cuves et accumulateurs de matière** ou en **atmosphère confinée**
 - Travaux en milieu **hyperbare**
 - Travaux nécessitant l'utilisation d'un appareil à **laser d'une classe supérieure à 3 A** selon la norme NF EN 60825
 - Travaux de **soudage oxyacétylénique** exigeant le recours à un **permis de feu**

OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE INTERVENANTE
Sous-traitance

Le présent plan de prévention s'applique **de la même façon et avec les mêmes modalités** à l'Entreprise Extérieure et à ses éventuels sous-traitants, **sous réserve d'acceptation formelle par l'Entreprise Utilisatrice** du principe de la sous-traitance et du choix des sous-traitants.

Dans le cas où l'Entreprise Extérieure fait appel à des sous-traitants, elle garantit à l'Entreprise Utilisatrice **la diffusion et le respect total** du présent plan de prévention.

Dans les pages qui suivent, le terme « Entreprise Extérieure » fait référence au personnel de l'Entreprise Extérieure et à ses éventuels sous-traitants intervenant sur site.

Conditions d'exécution

Avant le démarrage des prestations, l'Entreprise Extérieure et ses éventuels sous-traitants doivent prendre connaissance de la nature des activités, des infrastructures et des procédures de l'Entreprise Utilisatrice afin d'adapter les moyens et les méthodes mis en œuvre.

Respect de la réglementation :

Dans le cadre des prestations pour l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure veille à respecter, et à faire respecter en cas de sous-traitance, les **obligations légales et réglementaires en vigueur** de telle sorte que la responsabilité de l'Entreprise Utilisatrice ne puisse être recherchée.

L'Entreprise Extérieure s'engage à garantir l'Entreprise Utilisatrice dans l'hypothèse où celle-ci serait mise en cause pour un **manquement** de l'Entreprise Extérieure et de ses éventuels sous-traitants à leurs obligations.

L'Entreprise Extérieure et ses éventuels sous-traitants s'engagent à respecter l'article L 8211-1 du Code du Travail concernant le **travail dissimulé**.

Diffusion et application du plan de prévention :

L'Entreprise Extérieure est responsable de la **diffusion** du présent plan de prévention à son personnel et à ses éventuels sous-traitants.

L'Entreprise Extérieure doit faire en sorte que les dispositions du présent plan de prévention soient **connues, comprises et appliquées** par son personnel et ses éventuels sous-traitants.

Le personnel et les éventuels sous-traitants de l'Entreprise Extérieure sont réputés répondre à leurs **obligations professionnelles** et respecter totalement les **consignes d'hygiène et de sécurité** applicables sur site.

L'Entreprise Utilisatrice rejette toute responsabilité relative à des incidents et accidents consécutifs au **non-respect** des dispositions du présent plan de prévention.

Responsabilités – Assurances

L'Entreprise Extérieure est responsable à l'égard de l'Entreprise Utilisatrice des **dommages** susceptibles de lui être causés tant par son personnel que par ses éventuels sous-traitants, dommages pouvant survenir aussi bien **au cours qu'après réalisation des prestations** comme conséquences directes et/ou indirectes de ces prestations.

L'Entreprise Extérieure s'engage à souscrire les **garanties d'assurance** nécessaires pour couvrir les responsabilités encourues du fait de l'exécution des prestations pour l'Entreprise Utilisatrice.

Confidentialité

Le personnel et les éventuels sous-traitants de l'Entreprise Extérieure s'engagent vis-à-vis de l'Entreprise Utilisatrice à **ne pas divulguer à des tiers** des informations qu'ils pourraient être amenés à connaître dans le cadre des prestations pour l'Entreprise Utilisatrice.

SECURITE	PLAN DE PREVENTION	FC05 Sécurité
		Indice 7 du 17/01/24
		Page 4 / 13

SITUATIONS D'URGENCE / PREMIERS SECOURS	
NUMEROS D'URGENCE	CONDUITE A TENIR - PRINCIPES GENERAUX ☛ Se référer aux consignes de sécurité du site
<p style="text-align: center;">Voir AFFICHAGE SUR SITE des contacts d'urgence (hôpital, centre anti-poison, etc.) et de la liste des Sauveteurs Secouristes du Travail</p> <p>Se rapprocher du personnel du site pour tous soins éventuels (coupure, éraflure, ...) et signaler immédiatement tout état fiévreux ou infectieux</p>	<p style="text-align: center;">ACCIDENT CORPOREL</p> <p> ① Protéger la victime ② Alerter les Secours ③ Secourir (si brevet de secouriste) </p> <p>Mise à disposition de matériel 1^{ers} secours / défibrillateur :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Localisation : BUREAU D'EXPLOITATION</p> <hr/> <p style="text-align: center;">INCENDIE – EVACUATION</p> <p> ① Enclencher l'alarme ② Alerter les Secours ③ Evacuer et rejoindre le point de rassemblement </p> <p>Localisation : ZONE FUMEUR SUR LE PARKING</p>

En cas d'incident ou d'accident, même mineur, l'Entreprise Extérieure s'engage à immédiatement contacter les Secours et à systématiquement prévenir l'Entreprise Utilisatrice.

QUALIFICATIONS, HABILITATIONS, AUTORISATIONS ET PERMIS REQUIS POUR L'INTERVENTION					
Permis CACES	Autorisation de conduite	Habilitation nacelle	Habilitation électrique	Attestation de capacité	Autres (à préciser)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____

L'Entreprise Extérieure s'engage à ce que ses employés et ses éventuels sous-traitants possèdent les qualifications, les habilitations, les autorisations et les aptitudes médicales requises par les prestations à mener pour l'Entreprise Utilisatrice.






EQUIPEMENTS DE TRAVAIL* MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE			
Engin de manutention et levage*	Equipement Sécurité	Autres (à préciser)	Consignes et mesures de prévention
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____	Voir AFFICHAGE SUR SITE - F111 Accident, Incendie - F114 Hygiène, Sécurité - F117 Bris de verre ou plastique dur

* (EE) Sous réserve d'être en possession des permis et habilitations nécessaires à l'usage de l'équipement
 Une convention de prêt de matériel est établie entre les Entreprises Utilisatrice et Extérieure.

L'accès aux locaux et équipements SENSIBLES pour l'activité est limité et sécurisé : les Entreprises Utilisatrice et Extérieure conviennent conjointement des modalités d'intervention, d'accès et de (dé)consignation des dispositifs de sécurité (exemples : remise / restitution des clés, ouverture / fermeture des cadenas...).

LOCAUX ET INSTALLATIONS MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE						
Parking	Vestiaire	Sanitaires	Douche	Point d'eau avec savon et/ou solution hydroalcoolique	Réfectoire	Autres (à préciser)
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____

SECURITE	PLAN DE PREVENTION	FC05Sécurité
		Indice 7 du 17/01/24
		Page 5 / 13

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) △ Port obligatoire → Privilégier les Equipements de Protection Collective (EPC) aux EPI									
									
Casque	Chaussures / bottes	Vêtement de travail	Gants de protection	Lunettes	Visière	Masque	Protection auditive	Gilet haute visibilité	Autres (à préciser)
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux en hauteur	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Epidémie / pandémie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le choix et l'utilisation des EPI sont à la charge et sous la responsabilité de l'Entreprise Extérieure.
Dans le cas où des EPC doivent être mis en œuvre, cette action incombe à l'Entreprise Extérieure.
Le port de gants de protection ne dispense pas du lavage régulier des mains conformément aux règles d'hygiène en vigueur et affichées sur le site de l'Entreprise Utilisatrice.

DANS UN CONTEXTE D'EPIDEMIE / DE PANDEMIE :

Les activités des Entreprises Utilisatrice et Extérieure peuvent être réduites, voire stoppées.
 Si l'intervention est **maintenue** conjointement par les Entreprises Utilisatrice et Extérieure (cas des opérations essentielles à la poursuite des activités, à la sécurité des installations et des équipements), elle est effectuée **sous conditions**, dans le respect des **mesures sanitaires spécifiques** au contexte d'épidémie / de pandémie et du **plan de prévention** en vigueur sur le site.

Le **port d'un masque normé peut être OBLIGATOIRE** dans les lieux clos, notamment en fonction de l'**évolution du contexte sanitaire**, des **recommandations officielles** des Autorités Sanitaires, en cas de risque de **contact**, de **non-respect des mesures de distanciation sociale** (1 mètre minimum entre les personnes) et/ou de **contamination des marchandises**.

→ Se référer à l'**Affichage Spécifique** du site et aux **instructions communiquées** par l'Entreprise Utilisatrice (EU)

Le **port du masque ne dédouane pas** du respect des **gestes barrières**, des **distances de sécurité** et des **autres mesures de prévention / protection** applicables sur le site.

La **visière constitue un moyen de protection COMPLEMENTAIRE**, et non de substitution au masque normé.

Le **choix, l'utilisation et l'entretien** du masque normé et des autres moyens de protection sont **à la charge et sous la responsabilité** de l'Entreprise Extérieure.

INSTRUCTIONS GENERALES DE SECURITE



Obligations de l'Entreprise Utilisatrice (EU)

- **Inform** l'Entreprise Extérieure des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le site, celles-ci pouvant évoluer en fonction de l'actualité et de l'apparition d'un **contexte d'épidémie / de pandémie** (notamment, respect des gestes barrières et de la distance de sécurité d'1 mètre minimum, port d'un masque normé)
- **Inform** l'Entreprise Extérieure des moyens mis à sa disposition pour sa protection et **vérifier** qu'ils soient utilisés sur le lieu de l'intervention dans les conditions indiquées dans le plan de prévention
- **Inform** l'Entreprise Extérieure des conditions / droits d'accès et de circulation sur le site (horaires d'ouverture, gestion des clés...), ainsi que de la présence éventuelle de vidéoprotection
- **Inform** l'Entreprise Extérieure des équipements, locaux et installations mis à sa disposition pour l'intervention
- **Faciliter** l'accès et **respecter** la zone d'intervention de l'Entreprise Extérieure
- **Porter attention** au respect des instructions de travail et **œuvrer** à une « vigilance partagée »


Obligations de l'Entreprise Extérieure (EE)

- **Prendre connaissance** du plan de prévention et des règles générales Qualité, Hygiène, Sécurité, Sûreté, Développement Durable applicables sur le site avant le début de l'intervention
- Respecter les **conditions de circulation** sur site et être **vigilant** lors du stationnement / circulation sur site
- **Convenir** avec l'Entreprise Utilisatrice du planning et des modalités d'intervention ; **émettre** si possible un préavis de passage, **confirmer** le début de l'intervention par mail et/ou téléphone, notamment en **période d'épidémie / de pandémie** (confirmation préalable systématique de l'intervention auprès de l'Entreprise Utilisatrice)
- **Veiller** à ce que les moyens mis à sa disposition pour sa protection soient utilisés sur le lieu de l'intervention dans les conditions indiquées dans le plan de prévention
- **Fournir / installer** ses propres EPI, EPC, équipements et/ou produits chimiques nécessaires à la bonne réalisation de l'intervention
- **Porter** les EPI exigés par l'Entreprise Utilisatrice et par l'intervention, en respectant les consignes générales de sécurité et les préconisations des Autorités Sanitaires en **période d'épidémie / de pandémie**
- **Emarger** le permis de feu (journalier) si l'intervention nécessite un travail par point chaud
- **Baliser, ranger et nettoyer** chaque jour l'espace d'intervention
- **Porter** la tenue officielle de l'Entreprise Extérieure (si existante) et le gilet fluorescent orange OLANO
En **période d'épidémie / de pandémie**, l'Entreprise Extérieure doit s'équiper de son **propre gilet fluorescent**
- **Fournir** la documentation technique (FT) et les fiches de données de sécurité (FDS) des produits chimiques utilisés
- **Respecter** les consignes de tri affichées sur le site et **évacuer / traiter** les déchets inhérents à l'intervention selon la réglementation en vigueur
- **Signaler immédiatement** à l'Entreprise Utilisatrice :
 - ✓ toute contamination / altération de marchandise, tout incident ou accident,
 - ✓ toute dégradation de la structure du bâtiment, des locaux et des équipements,
 - ✓ toute intrusion ou tentative d'intrusion, toute présence anormale au sein de l'établissement.
- **Limiter** l'impact environnemental et **œuvrer** à une « sobriété énergétique partagée » (via le choix des produits et matériels, l'adaptation des modalités d'intervention, la prévention des contaminations, le tri des déchets...)


Interdictions à l'encontre de l'Entreprise Extérieure (EE)

- **Fumer / vapoter** à l'intérieur des bâtiments et en dehors des zones réservées à cet effet
- **Manger, boire, mâcher du chewing gum** en dehors des locaux prévus à cet effet
- **Introduire ou consommer** des boissons alcoolisées / drogues sur le lieu de travail
- **Introduire tout contenant en verre** dans les zones de stockage et manipulation des marchandises, sauf si la nature de la prestation l'exige impérativement avec déploiement de mesures de protection
- **Effectuer** des travaux autres que ceux ayant été demandés et **circuler** dans des zones non autorisées
- **Intervenir** sur une installation ou **utiliser** un équipement sans avoir préalablement reçu les formations, habilitations et autorisations adéquates
- **Enlever, déplacer, dérégler** ou **endommager** tout dispositif de sécurité collectif ou individuel
- **Utiliser de façon anormale** un équipement ou un produit chimique
- **Déplacer** le matériel roulant de l'Entreprise Utilisatrice, sauf si la nature de la prestation l'exige impérativement
- **Encombrer** les issues de secours et les emplacements réservés au matériel de lutte contre l'incendie
- **Exécuter sans autorisation préalable** un travail par point chaud



SECURITE

PLAN DE PREVENTION

FC05 Sécurité

Indice 7 du 17/01/24

Page 7 / 13

ANALYSE DES RISQUES POUR LA SECURITE DU PERSONNEL

NATURE DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION	A LA CHARGE DE	
		EU	EE
Circulation piétonne sur site <i>Risque de chute, choc, heurt (sol glissant, encombrement, etc.)...</i>	Respect des règles / voies de circulation.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Vigilance vis-à-vis des véhicules / engins en mouvement, notamment en faisant attention aux angles morts.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés (chaussures de sécurité, gilet fluorescent...).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balissage / sécurisation de la zone d'intervention.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Correct entreposage du matériel lié à l'intervention.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rangement / nettoyage quotidien de la zone d'intervention.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Affichage sur site	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Circulation avec véhicule / engin <i>Risque de collision, choc, renversement...</i>	Matériel adapté, conforme et vérifié.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Respect des règles de circulation (vitesse...) et stationnement.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Permis / CACES valides.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Emission des Autorisations de conduite par l'employeur du salarié..	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Affichage sur site.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Coactivité : interférences d'activité <i>Risque de blessure, écrasement, choc, heurt, projection...</i>	Signalement et prise de connaissance de l'environnement.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balissage / sécurisation de la zone d'intervention.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Respect des consignes de sécurité.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Affichage sur site.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Information du personnel.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Incendie / Explosion <i>Risque de brûlure, intoxication, asphyxie, décès...</i>	Respect de l'interdiction de fumer / vapoter.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Connaissance des consignes de sécurité et d'évacuation.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise à disposition du matériel de lutte incendie.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Affichage des plans d'évacuation et/ou d'intervention.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Définition des zones ATEX et des consignes spécifiques à respecter	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect des consignes ATEX et utilisation de matériel adapté.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Affichage sur site.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Travaux en hauteur <i>Risque de chute (personne, objets)...</i>	Matériel adapté, conforme et vérifié.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés (harnais, casque...).....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Habilitations valides, 2 personnes minimum pour l'intervention.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balissage / sécurisation de la zone de travail.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

NATURE DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION	A LA CHARGE DE	
		EU	EE
Manutentions manuelles <i>Risque de blessure, TMS...</i>	Respect des instructions de travail et des consignes de sécurité.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés (gants...).....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre :.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travaux par point chaud <i>Risque d'incendie, explosion, projection, irritation, intoxication...</i>	Permis de feu journalier de l'EU.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balisage / sécurisation de la zone de travail.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise à disposition d'extincteurs.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aération naturelle ou système de ventilation.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<u>Surveillance / rondes pendant 2h</u> après le point chaud.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si possible, démonter le support et effectuer le point chaud à l'extérieur (>10 m du bâtiment).....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ambiance physique <i>Bruit, éclairage, température, espace confiné, rayonnement, poussière...</i>	Autre :.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés (vêtements froid...).....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balisage / sécurisation de la zone de travail.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Respect des temps de pause.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Travaux extérieurs pour le soufflage.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Travaux sur équipement / machine / batterie / tuyauterie <i>Risque de blessure, écrasement, choc, projection, électrocution...</i>	Autre :.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Respect des instructions de travail et des consignes de sécurité.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Vérification des protections.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Consignation / déconsignation si nécessaire.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balisage / sécurisation de la zone de travail.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Travaux sous tension interdits.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Remise en fonction des dispositifs de sécurité neutralisés à la fin de l'intervention / restitution des clés / fermeture des cadenas.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Travaux avec matériel de manutention (grue, chariot, tire-pale...) / portatif électrique, pneumatique, etc. (perceuse, meuleuse, marteau-piqueur, tronçonneuse...) <i>Risque de blessure, collision, choc, renversement, rupture, projection, électrocution...</i>	Matériel adapté, conforme et vérifié.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Respect des instructions de travail et des consignes de sécurité.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Remise des clés du véhicule avant (dé)chargement du matériel.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Habilitations valides.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balisage / sécurisation de la zone de travail.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engins de manutention et levage : respect des poids maximum.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre :.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

NATURE DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION	ALA CHARGE DE	
		EU	EE
Electricité : intervention sur BT, HT, tout organe d'ordre électrique et à proximité des lignes électriques <i>Risque d'électrocution...</i>	Respect des instructions de travail et des consignes de sécurité.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Habilitations électriques adaptées.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Isolation de toute source d'énergie.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Coupure générale.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Respect des distances de sécurité par rapport aux appareils sous tension.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Matériel 1 ^{er} secours.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi de produits chimiques : dangereux, toxiques, inflammables, corrosifs, CMR, etc. <i>Risque de blessure, projection, intoxication, pollution environnementale, explosion...</i>	Validation de la compatibilité avec l'activité de l'EU.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<u>Aptitude alimentaire</u> si contact possible avec les marchandises.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Respect des consignes d'utilisation.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés (gants, lunettes...).....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Entreposage sécurisé des produits chimiques.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Transmission des FT et FDS.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Formation / sensibilisation au risque chimique.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	<u>Solvant interdit</u> ; attention aux <u>biocides</u>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si possible, <u>substitution</u> des produits dangereux.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Kit d'intervention / absorbant en cas de déversement accidentel.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Matériel 1 ^{er} secours et kit de lavage oculaire.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Impacts environnementaux <i>Pollution environnementale, surcoût pour l'EU en cas de non-respect...</i>	Evacuation et traitement par l'EE de la totalité des déchets générés par l'intervention conformément à la réglementation en vigueur.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Déchets dangereux obligatoirement récupérés par EE.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Respect des consignes de tri applicables.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Interdiction de déverser des produits dans les réseaux	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rangement et nettoyage après intervention.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Utilisation raisonnable et raisonnée des ressources (eau, électricité, fournitures...).....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Gestion des déchets (limitation / tri / valorisation).....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise à disposition de containers identifiés et en bon état.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Signalement des fuites de produit ou gaz.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si possible, <u>substitution</u> des produits dangereux.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Kit d'intervention / absorbant en cas de déversement accidentel.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Matériel 1 ^{er} secours et kit de lavage oculaire.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

NATURE DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION	A LA CHARGE DE	
		EU	EE
Autres domaines de risques : <i>Travailleur isolé, travail de nuit...</i> A préciser : _____	Moyens de communication / alerte.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Procédure de vérification régulière.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Eclairage adapté.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mise à disposition si nécessaire d'un DATI - Travailleur isolé	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre :.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres risques spécifiques A préciser : _____	Formations / habilitations spécifiques.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI adaptés.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balilage / sécurisation de la zone, signalétique.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre :.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANALYSE DES RISQUES POUR LA SECURITE DES MARCHANDISES (EU, EE)

NATURE DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION	A LA CHARGE DE	
		EU	EE
Contamination des marchandises par des produits chimiques	Avant de démarrer l'intervention : Définition du périmètre , des EPI , des produits chimiques et/ou du matériel à utiliser avec interdiction de déborder, de dégrader l'étanchéité et l'intégrité des infrastructures, d'engendrer des risques non identifiés.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balilage / sécurisation de la zone de travail, mise en place de protections pour les marchandises (bâches...) si nécessaire.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Réduction , voire interdiction, de l'activité à proximité de la zone de travail, limitation des ouvertures de portes / fenêtres, information du personnel.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contamination bactériologique ou physique (corps étranger) des marchandises <i>Colis salis, endommagés, bris de verre ou plastique dur, débris, déchets, poussières, nuisibles...</i>	A la fin de l'intervention : Rangement et nettoyage de la zone de travail.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Vérification de l'absence de contamination des marchandises, inspection physique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Emission d'une fiche d'intervention détaillée avec, entre autres, descriptif et devenir (recyclage, si possible) des déchets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Relamping : Formaliser sur le bon d'intervention :..... - Absence de bris de verre / plastique dur - Bilan qualitatif et quantitatif (<i>nombre de néons HS, remplacés...</i>) - Traitement des néons HS et autres déchets - LED à privilégier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Gestion des bris de verre / plastique dur : voir FI17	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Voir paragraphes : Emploi de produits chimiques et Impacts environnementaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Voir paragraphes : Epidémie / pandémie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre :.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SECURITE	PLAN DE PREVENTION	FC05 Sécurité
		Indice 7 du 17/01/24
		Page 11 / 13

NATURE DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION	A LA CHARGE DE	
		EU	EE
Rupture de la chaîne du froid <i>Ouverture prolongée des portes, coupure électrique, travaux sur installation frigorifique...</i>	Transmission de la liste des contacts et téléphones d'urgence pour prévenir immédiatement en cas de déclenchement d'une alarme (température, défaut technique, rupture d'apport énergétique.....)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Surveillance accrue des températures, des reports d'alarme et des voyants techniques des zones / installations concernées pendant l'intervention.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Procédure de gestion des pannes froid : voir FI07	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perte de traçabilité des marchandises <i>Déplacement de colis, palette, étiquette, document...</i>	Interdiction de manipuler / toucher les marchandises, les étiquettes et les documents d'accompagnement.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Interdiction d' apporter toute modification aux palettiers / outils informatiques.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ANALYSE DES RISQUES POUR LA SECURITE DU PERSONNEL ET DES MARCHANDISES (EU, EE)

NATURE DU RISQUE	MESURES DE PREVENTION	A LA CHARGE DE	
		EU	EE
Epidémie / pandémie : contamination par une personne ou une surface infectée <i>Risque biologique</i>	Respect des gestes barrières , des mesures de prévention / protection en vigueur sur le site, des recommandations des Autorités Sanitaires et des directives gouvernementales.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Port des EPI, dont masque normé (fourni par l'employeur du salarié).....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Restriction des accès et du périmètre de circulation, limitation de la coactivité avec respect des distances de sécurité (1 mètre minimum), balisage des zones d'intervention si nécessaire.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Absence de contact lors du renseignement et de la signature des documents, partage interdit de stylo, limitation des signatures électroniques (tablettes.....)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise à disposition d'un point d'eau avec savon / essuie-mains à usage unique / solution hydroalcoolique et de sanitaires dédiés si possible.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Renforcement du nettoyage et de l' aération des locaux et/ou du matériel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nettoyage de la zone d'intervention et évacuation des déchets par l'EE en fin de journée.....	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Remontée d'information en cas de survenue de symptômes liés à l'épidémie / pandémie.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Adaptation et communication des règles sanitaires, du Plan de Continuité d'Activité (PCA) , de la politique d'intervention et de (dé)confinement, des contacts d'astreinte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Procédure de prise en charge des personnes symptomatiques*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Affichage sur site.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Information du personnel.....	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

***Conduite à tenir en cas de suspicion de symptômes** évocateurs de l'épidémie / de la pandémie : signalement immédiat à l'EU et l'EE pour prise de décision (isolement de la personne, port du masque, contact du Médecin ou des Secours...) et déclenchement des mesures curatives appropriées en accord avec le Service de Santé au Travail (désinfection des locaux, information des « cas contacts »...).

ATTENTION : si le prestataire présente des symptômes avant l'intervention, cette dernière doit être stoppée.

Ces instructions doivent être **respectées** par le personnel et les éventuels sous-traitants de l'Entreprise Extérieure.

Protégeons l'essentiel : Notre santé

Paraphes : CM CL

Voir Affichage spécifique sur site – Règles sanitaires destinées aux prestataires



EN COMPLEMENT POUR LES OPERATIONS DE NETTOYAGE ET/OU DESINFECTIION

Voir Plan de Nettoyage applicable sur site

Lors de la planification et avant démarrage de la prestation, **sont spécifiés conjointement** :

- les responsabilités et tâches de l'équipe intervenante,
- les zones à nettoyer et/ou désinfecter et la durée des opérations,
- les produits chimiques et le matériel nécessaires à l'intervention,
- les objectifs à atteindre (élimination des salissures et poussières, propreté visuelle, absence d'eau stagnante, non-dégradation des infrastructures et équipements, évacuation des déchets...),
- la conduite à tenir en cas d'incident / accident et les contacts en cas de besoin.

La **documentation des produits chimiques** (fiches techniques et de données de sécurité) doit être fournie. **Seuls les produits pouvant se trouver au contact des aliments** (conformément à l'Arrêté ministériel du 8 septembre 1999 modifié) sont autorisés pour le nettoyage et la désinfection dans les zones de **stockage et manipulation** des marchandises.

Les **instructions d'utilisation des produits chimiques et du matériel** doivent être **connues** du personnel et des éventuels sous-traitants de l'Entreprise Extérieure qui justifient des **qualifications** requises par l'intervention.

Les produits chimiques et le matériel doivent être **identifiés, utilisés et entreposés** de façon appropriée sur site par le personnel et les éventuels sous-traitants de l'Entreprise Extérieure pour éviter toute contamination.

La **vérification de l'efficacité** des opérations de nettoyage et/ou désinfection repose sur des **contrôles visuels** annotés sur les bons d'intervention. **Si la prestation est jugée non-satisfaisante**, l'Entreprise Utilisatrice demande à l'Entreprise Extérieure de mener des **actions curatives / correctives** qui sont formalisées à l'aide des bons d'intervention.

EN COMPLEMENT POUR LES OPERATIONS DE REMPLACEMENT DES APPAREILS D'ECLAIRAGE

Lors de la planification et avant démarrage de la prestation, **sont spécifiés conjointement** :

- les responsabilités et tâches de l'équipe intervenante,
- le quantitatif des appareils d'éclairage à remplacer et les zones concernées,
- les luminaires et le matériel nécessaires à l'intervention,
- les objectifs à atteindre (luminaires fonctionnels et intacts, absence de casse avec bris de verre ou plastique dur, non-dégradation des infrastructures et équipements, évacuation des déchets...),
- le devenir des appareils usagés (point de recyclage),
- la conduite à tenir en cas d'incident / accident et les contacts en cas de besoin.

Les **instructions d'utilisation des luminaires et du matériel** doivent être **connues** du personnel et des éventuels sous-traitants de l'Entreprise Extérieure qui justifient des **qualifications** requises par l'intervention.

Les luminaires et le matériel doivent être **identifiés, utilisés et entreposés** de façon appropriée sur site par le personnel et les éventuels sous-traitants de l'Entreprise Extérieure pour éviter toute casse / contamination.

En cas de casse avec bris de verre ou plastique dur (voir FI17), l'Entreprise Extérieure doit **IMMEDIATEMENT prévenir** l'Entreprise Utilisatrice afin que des mesures spécifiques d'**isolement, de nettoyage et de mise en quarantaine** des marchandises éventuellement impactées soient déclenchées au plus vite.

SECURITE	PLAN DE PREVENTION	FC05 Sécurité
		Indice 7 du 17/01/24
		Page 13 / 13

La **vérification de l'efficacité** des opérations de remplacement des appareils d'éclairage (ou *relamping*) repose sur des **contrôles visuels** annotés sur les bons d'intervention. **Si la prestation est jugée non-satisfaisante**, l'Entreprise Utilisatrice demande à l'Entreprise Extérieure de mener des **actions curatives / correctives** qui sont formalisées à l'aide des bons d'intervention.

DOCUMENTS A ETABLIR OU FOURNIR							
Permis feu <i>Journalier</i> <small>FC03 Sécurité</small>	Rapport d'intervention <small>FC02 Sécurité</small>	Charte Prestataire Plan de circulation	Attestation de diffusion du plan de prévention <small>Annexe 1 - FC05 Sécurité</small>	Convention de prêt de matériel <small>Annexe 5 - FC05 Sécurité</small>	Habilitations, autorisations, permis	Consignes sécurité, contacts d'urgence, liste des SST	Autres (à préciser)
Obligatoire SI travail par point chaud	Systématique	Remise à la signature du plan de prévention ou lors de l'intervention sur site	A signer par chaque employé / sous- traitant de l'EE intervenant sur site	SI prêt par l'EU à l'EE d'un matériel	A la demande	Voir <u>AFFICHAGE DU SITE</u> Gestion et contacts de crise (FI09, FI12...)	<input type="checkbox"/> _____

L'Entreprise Extérieure s'engage à fournir à la demande les informations susceptibles de présenter un intérêt pour l'Entreprise Utilisatrice (habilitation / formation du personnel, certification d'entreprise, attestation de conformité normative, attestation d'assurance, plan de continuité d'activité, etc.).

Les Entreprises Extérieure et Utilisatrice doivent se communiquer les coordonnées des interlocuteurs et les contacts d'urgence en cas de problème.

SUIVI ET REACTUALISATION DU PLAN DE PREVENTION

- ✓ Toute dérive de la part des employés et sous-traitants de l'Entreprise Extérieure peut avoir des **conséquences** sur la prestation confiée : *intervention stoppée, intervenant renvoyé après information du Responsable, pénalités de retard / dédommagement en fonction des pertes / préjudices occasionnés.*
- ✓ Sur simple demande de l'une des entreprises, le plan de prévention est modifié sans délai.
- ✓ Chacun a l'obligation d'informer les représentants de l'autre entreprise si les risques ou les mesures de prévention viennent à évoluer, y compris en cas d'arrivée de sous-traitants et d'épidémie / de pandémie.
- ✓ Des audits internes peuvent être réalisés afin de vérifier la bonne application du plan de prévention.

AUTRES OBSERVATIONS

APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION		
	ENTREPRISE D'ACCUEIL UTILISATRICE	ENTREPRISE EXTERIEURE INTERVENANTE
Nom, Prénom	MARTINACHE Christophe	LOUAGE Cedric
Fonction	Directeur Exploitation Technico-Commercial	chef de Centre
Date	26/01/2026	26/01/26
Tampon + Visa	 OLANO CARVIN SAS au capital de 1 100 000 000 € SIREN : 469 502 330 R.C.S BAYONNE Etablissement de Lomme : Avenue de la Rotonde 59160 LOMME SIRET : 469 502 330 00043 APE : 49 41 A FR 72 469 502 330	 GENIE FLEXION SOLUTIONS - RACCORDS & FLEXIBLES Agence de Lesquin 61 Impasse de la Ferme Cardon rue de la Croix Bougard CRT 1 59810 Lesquin Tél : 03 20 10 90 00 Fax : 03 20 10 90 01 Email : info@genieflexion.com Site : www.genieflexion.com Paraphes : <i>CM</i>

Sur chaque page, les signataires (EU, EE) ne devront pas omettre d'apposer leurs paraphes

SECURITE

**Diffusion du Plan de prévention
et de la Charte Prestataire**

Annexe 1- FC05 Sécurité

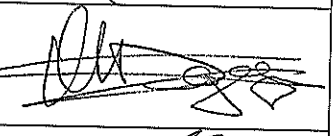

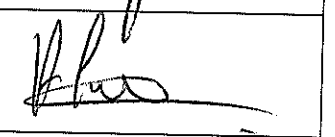
Indice 1 du 23/02/18

Page 1 / 1

ENTREPRISE UTILISATRICE :

ENTREPRISE EXTERIEURE MANDATEE PAR L'ENTREPRISE UTILISATRICE :

SOUS-TRAITANT DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE (SI APPLICABLE) :

Entreprise	Date	Nom, Prénom	Fonction	Signature
Genie Flexion	26/07/26	De Saus Samuel	Technicien	
Genie Flexion	26/07/26	Le maire David	Technicien	
Genie Flexion	26/01/26	DEJAEGERE Mickael	Technicien	
Genie Flexion	26/01/26	MAS Adrien	Technicien	
Genie Flexion	26/01/26	Hespele David	Technicien	
Genie Flexion	26/01/26	Alexandrzak Thomas	Technicien	

Par la signature de ce document, le signataire reconnaît avoir pris connaissance du Plan de prévention, de la Charte Prestataire et s'engage à en respecter les dispositions.

